



Problème état des lieux de sortie

Par **Visiteur**, le **02/04/2007** à **12:51**

au moment de l'état des lieux de sortie, nous avons un litige avec le proprio concernant un arbre du jardin. nous sommes tombés d'accord sur les quelques menus travaux que devons prendre en charge dans la maison (une poignée de fenêtre et trois carrelages). mais le proprio veut nous faire remplacer un arbre du jardin qui est mort suite à des inteméries et que nous avons dû couper. précision: il nous avait donné une autorisation par téléphone pour le couper, mais aujourd'hui il dit que ce n'est pas vrai. sur l'état des lieux, comme il menacait de faire venir un huissier et que nous voulions essayer de trouver une solution amiable, nous avons validé les points d'accord concernant la maison, et il a ajouté un paragraphe indiquant qu'il y avait un arbre coupé dans le jardin (sans préciser qui l'avait coupé) et qu'il attendait une réponse de notre part concernant cet arbre avant de prendre des mesures pour le cas où ne voudrions pas remplacer ou rembourser cet arbre. est-il dans son droit? que dois-je faire? autre précision: il n'y a pas eu d'EDL à l'entrée dans le logement. merci de votre aide